

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00574

Numéro SIREN : 838 098 093

Nom ou dénomination : 2MTP

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 8243

2MTP

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 Bd Francois Berenguer 13700 Marignane

838098093 R.C.S. Aix-en-provence

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14/06/2022

Le 14/06/22,

à 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président par lettre simple. Sont présents ou représentés :

- Mohamed HAFID, propriétaire de 10000 actions,

ci : 10000 actions,

Soit un total de : 10000 actions.

Les associés présents ou représentés possèdent les 10000 actions composant le capital social, soit plus du tiers des droits des actions ayant droit de vote.

L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Mohamed HAFID, préside la réunion.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation des associés,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Directeur Technique
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport du président. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

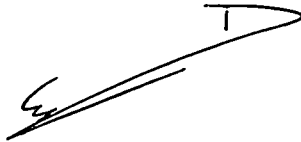
PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et constaté que le nouveau DIRECTEUR TECHNIQUE M. REY SEBASTIEN prends ses fonctions ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président,
Mohamed HAFID

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.